



# Addenda

<b>Projet</b>	<b>LHN DU FORT LENNOX</b> <b>Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Québec</b> <b>CONSERVATION DE LA CASERNE Lot 2</b> Projet no. PRO-1396	<b>No de l'invitation</b>	5P201-19-0037/A
		<b>No d'addenda</b>	<b>A-03</b>
		<b>Date</b>	2019.07.08

---

## ARCHITECTURE

### 1. FEUILLE A-004

- .1 Le mur de pierre des remparts (situé derrière l'escalier sur l'élévation 2) n'est pas à démonter. Conserver tel qu'existant mais prévoir protéger lors du démantèlement complet de l'escalier.

### 2. FEUILLE R-100

- .1 Concernant la note spécifique 21, se référer au bordereau de soumission item 5.3, pour le nombre de fenêtre de meurtrière à prévoir.

### 3. FEUILLE R-800

- .1 Précision pour les planchers de latte de bois : Tout le plancher de latte de bois existant est à retirer et sabler au rez-de-chaussée. Se référer aussi au plan A-800 pour les nouvelles sections à fournir ainsi qu'au devis technique, section 06 20 00 – Menuiserie/Ébénisterie et section 09 91 23 – Peinture-travaux d'intérieurs. Ne pas prendre en compte les pointillés autour des différents finis de sol dans la légende.

Préparé par : Catherine Richard, M.ARCH  
Pour : Sylvie St-Martin, architecte

Pièce jointe : N/A

**FIN DE L'ADDENDA A-03**